

## ANNEXE EXPLICATIVE

### CONTRAT A TERME SUR DEVISE NON CONVERTIBLE

Le contrat à terme sur devise non convertible, communément appelé Non Deliverable Forward Transaction ( NDF ), est un instrument financier permettant de couvrir , à une date donnée , un risque de change à terme entre une devise convertible ( devise 1 ), par exemple l'Euro , et une devise non librement convertible ou transférable ( devise 2 ), par exemple le Droit de Tirage Spécial ou XDR.

Il s'apparente économiquement à une opération de change à terme permettant de couvrir le risque de change sur la devise non librement convertible. Cependant, en raison de cette non convertibilité de la devise sous-jacente, le NDF ne donne lieu à aucun échange physique des montants en devises mais au règlement d'une différence de valeur calculée selon la méthode décrite ci-dessous.

A la date d'échéance de l'opération, la différence éventuelle, calculée par la BRED, entre le fixing de marché constaté et le cours NDF, conduit à un échange d'une soulté en Euro (devise convertible) entre la BRED et son client. Cette soulté sera versée par la BRED à son client ou par le client à la BRED selon le cas. Aucun règlement ni mouvement de compte n'aura lieu en XDR (devise non convertible).

Le montant de la soulté, libellée en Euro, à verser à l'échéance, résulte de l'application de la formule suivante :

a) Si le montant notionnel est libellé en Euro :

$$\text{Soulte (devise 1)} = \frac{\text{Montant (devise 1)} * [1 - \frac{\text{Cours NDF}}{\text{Cours Fixing}}]}{1}$$

b) Si le montant notionnel est libellé en devise non convertible :

$$\text{Soulte (devise 1)} = \frac{\text{Montant (devise 2)} * [1 - \frac{\text{Cours NDF}}{\text{Cours Fixing}}]}{\text{Cours devise 2}}$$

#### **EXEMPLE :**

Le client a un intérêt à acheter EUR 10 000 000 contre Droit de Tirage Special ( XDR ).

Il se couvre contre un risque à la hausse du XDR contre Euro.

Cours NDF : EURXDR = 0.85

#### Cas n° 1 :

A l'échéance, le fixing de référence est égal à EURXDR = 0.90. Ce fixing est supérieur au cours NDF convenu, le XDR s'est déprécié par rapport à l'Euro. Le client va donc verser une soulté à la BRED, libellée en Euro, dont le montant sera égal à :

$$\text{Soulte} = \frac{10 000 000 * [1 - \frac{0.85}{0.90}]}{1} = 555555.6 \text{ EUR.}$$

#### Cas n° 2 :

A l'échéance, le fixing de référence est égal à EURXDR = 0.80. Ce fixing est inférieur au cours NDF convenu, le XDR s'est apprécié par rapport à l'Euro. Le client va donc recevoir une soulté de la BRED, libellée en Euro, dont le montant sera égal à :

$$\text{Soulte} = \frac{10 000 000 * [1 - \frac{0.85}{0.80}]}{1} = 625 000 \text{ EUR.}$$

**Cadre juridique :** La Convention Cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme que vous aurez signée avec la BRED est un préalable indispensable à la réalisation de telles opérations.